

Note à l'attention des candidats à l'entrée en première année de Master SIAD

Deux itinéraires de formation (« classique » ou « en alternance ») sont organisés au niveau du M1 Siad. Ces deux itinéraires ont les mêmes objectifs, des contenus semblables mais non identiques (chacun a ses avantages et ses inconvénients cf. informations données sur le site <https://mastersiad.univ-lille.fr>) mais des modalités d'organisation différentes (Cf. ci-dessous).

1 Modalités d'organisation des deux itinéraires

L'itinéraire en alternance :

L'alternance s'effectue dans le cadre d'un contrat de professionnalisation passé avec une entreprise. L'alternant est présent à l'Université une partie de son temps de travail pour se former. Il est dans son entreprise le reste du temps.

Le contrat est signé pour deux ans et s'exécute sur ces deux ans à la condition bien sûr que l'étudiant valide les conditions universitaires du passage en 2^{ème} année.

En M1, le rythme de l'alternance est le suivant :

- de septembre à décembre : temps plein à la Faculté
- de janvier à fin avril : 2 jours à la Faculté et 3 jours en Entreprise
- de mai à fin août : temps plein en Entreprise

En M2, le rythme de l'alternance est le suivant :

- de septembre à décembre : 3 jours à la Faculté et 2 jours en entreprise
- de mi-janvier à fin avril : 1 jour à la Faculté et 4 jours en entreprise
- de mai à fin août : temps plein en entreprise

L'itinéraire classique :

Dans ce cas, la présence de l'étudiant à l'Université est régie par le calendrier universitaire. Dans la période allant du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, les étudiants doivent par ailleurs réaliser un stage d'une durée minimale de douze semaines en entreprise.

En 2^{ème} année de master, il est tout à fait possible pour ceux qui ont fait le choix de suivre le M1 dans l'itinéraire classique, d'opter pour un itinéraire en alternance sur cette seule année. Le rythme de l'alternance est alors celui indiqué ci-dessus. En revanche, si l'étudiant choisit de poursuivre en 2^{ème} année l'itinéraire classique, il sera disponible complètement à partir du 1^{er} février pour s'engager dans un stage d'insertion de 6 mois.

2 Choix de l'itinéraire

Les étudiants peuvent candidater à l'un ou l'autre des itinéraires ou aux deux. Le fait de choisir l'un ou l'autre des itinéraires ou les deux n'influe pas sur la décision du jury d'admission. Lorsque l'étudiant candidate aux 2 itinéraires, le jury peut admettre le candidat dans un seul ou dans les deux itinéraires.

Une lettre dans laquelle une entreprise s'engage à prendre le candidat en alternance est évidemment un élément favorable mais il n'est ni suffisant (un candidat ne peut pas se prévaloir d'avoir déjà signé son contrat pour être admis) ni nécessaire (le candidat admis dans l'itinéraire en alternance a jusque la rentrée de septembre pour concrétiser un engagement avec les sociétés partenaires du Siad ou avec d'autres sociétés).

Attention : si vous êtes candidat à l'entrée en M1 SIAD en itinéraire classique ET en itinéraire alternant, vous devez déposer un dossier (qui peut être similaire) pour chacun des 2 itinéraires sur la plateforme Mon Master.